



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
mail : contact@usep75.fr

MAIRIE DE PARIS



MERCREDIS DU SPORT

Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Écoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01.42.76.32.02
Tel : 01.42.76.28.30

Mis à jour le vendredi 16 février 2018

FOOTBALL

Huitèmes de finales POUSSINS HONNEUR

Remarques :

-Les pupilles ne sont pas concernés par ces 8^{èmes} de finales

Liste des qualifiés

BELLESFEUILLES PO2	FLOCON PO2	JULIEN LACROIX PO3
LAFONTAINE PO2	FOCON PO3	POMMARD PO2
PEREIRE PO2	CHAMPIONNET PO2	POMMARD PO3
PEREIRE PO3	LEPIC MONT CENIS PO2	TURENNE PO2
AMPERE PO2	OURCQ PO2	VIGEE LEBRUN PO2
ST FERDINAND PO2	TANGER PO2	VIGEE LEBRUN PO3
PARIS CENTRE PO2	SORBIER PO2	LACORDAIRE PO2
JOUFFROY PO2	LESSEPS PO2	OUEST PO2
JOUFFROY PO3	GAMBETTA PO2	OUEST PO3
BOURSAULT PO2	JULIEN LACROIX PO2	CHERBOURG PO2



I. CALENDRIER DES RENCONTRES

Mercredi 14 mars 2018

II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT" : cf Circulaire générale : 17-18

III. TERRAINS : cf Circulaire générale : 17-18

IV. REGLES : cf Circulaire générale : 17-18

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS 2008 - 2009 TOURNOI : 1 X 12 min MATCH : 2 X 12 min

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants. **PO : ballons T4**

VII. FEUILLES DE MATCHES : cf Circulaire générale : 17-18

VIII. TRANSMISSION DES RÉSULTATS :

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47 – Par e-mail : resultats@usep75.fr
Par courrier USEP Paris 167, boulevard de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.



VIII. LICENCES : cf Circulaire générale : 17-18

IX. LITIGE :

En cas de litige (non présentation des licences, joueur sans licence présent sur le terrain, faute technique d'arbitrage, ou tout autre cas), il conviendra de le porter PAR ECRIT AU DOS DE LA FEUILLE DE MATCH. Seule la feuille de match dûment remplie entraînera une décision de la commission.

X. ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Pour faciliter l'organisation pratique et pédagogique de chaque association, nous avons essayé de regrouper, dans la mesure du possible, les équipes d'une même AS sur un même terrain.

Par ailleurs, et dans le but de laisser une certaine souplesse d'organisation nous n'avons pas systématiquement indiqué d'horaire précis, mais simplement les rencontres prévues pour chaque terrain.

Néanmoins il convient de se présenter le plus tôt possible sur le lieu de la rencontre.

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les feuilles d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

XI. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	4 points
	match nul avec but(s)	3 points
	match nul sans but	2 points
	match perdu	1 point
	forfait - pénalité	0 point

XII. ARBITRAGE : cf Circulaire générale : 17-18



XIII. ÉGALITÉ :

Pour éviter tout problème nous vous demandons en cas d'égalité de suivre la procédure suivante :

* En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin d'un match simple :

- Tirs au but (3 tirs)
- en cas d'égalité (Tirs au but en mort subite)

* En cas d'égalité entre 2 et n équipes à la fin d'un tournoi :

- 1°) Prendre en compte le résultat du match particulier
- 2°) Tenir compte du goal average général
- 3°) Tenir compte de la meilleure attaque
- 4°) en cas de nouvelle égalité : tir au but (mort subite)

XIV. QUALIFICATIONS :

8^{èmes} de finales Poussins Honneur : 30 équipes

- 15 matches

Sont qualifiés les vainqueurs de chaque match soit :

15 équipes qualifiées pour les quarts de finales le mercredi 11 avril 2018.

Les équipes ayant perdues rejoignent le 2ème tour de Coupe le mercredi 16 mai 2018



HUITIEMES DE FINALES POUSSINS HONNEUR

MERCREDI 14 MARS 2018

Stade Jean-Pierre Wimille : 56, bd de l'Amiral Bruix 75016 / Tel : 01.45.00.00.23

Métro : Porte Dauphine (5 minutes à pieds)

RESPONSABLE : ST FERDINAND / PARIS CENTRE

MATCH n° A : ST FERDINAND PO2 – PEREIRE PO2

MATCH n° B : PARIS CENTRE PO2 – PEREIRE PO3

Stade de la Porte d'Asnières : 6, avenue Brunetière 75017 / Tel : 01.47.66.57.03

Métro : Porte de Champerret (15 minutes à pieds)

RESPONSABLE : AMPERE

MATCH n° C : AMPERE PO2 – BELLESFEUILLES PO2

Stade Biancotto : 8, ave de la Porte de Clichy 75017 / Tel : 01.53.06.68.80

Métro : Porte de Clichy (10 minutes à pieds)

RESPONSABLE : JOUFFROY

MATCH n° D : JOUFFROY PO2 – LAFONTAINE PO2

MATCH n° E : JOUFFROY PO3 – LEPIC MONT CENIS PO2



HUITIEMES DE FINALES POUSSINS HONNEUR

MERCREDI 14 MARS 2018 (suite)

Stade Dauvin : 12, Rue René Binet, 75018 / Tel : 01 44 92 73 32

Métro : Porte de Clignancourt (7 minutes à pieds)

RESPONSABLE : FLOCON

MATCH n° F : FLOCON PO2 – BOURSAULT PO2

MATCH n° G : FLOCON PO3 – TANGER PO2

Stade des Poissonniers : 2, rue Jean Cocteau 75018 / Tel : 01.42.51.24.68

Métro : Porte de Clignancourt (10 minutes à pieds)

RESPONSABLE : CHAMPIONNET

MATCH n° H : CHAMPIONNET PO2 – OURCQ PO2

Stade Louis Lumière : 30, rue louis lumière 75020/ Tel : 01.43.70.86.32

Métro : Porte de Bagnole (5 minutes à pieds)

RESPONSABLE : LESSEPS

MATCH n° J : LESSEPS PO2 – SORBIER PO2



HUITIEMES DE FINALES POUSSINS HONNEUR

MERCREDI 14 MARS 2018 (suite)

Stade de la Porte de Bagnolet: 72, rue Louis Lumière 75020 / Tel : 01.43.61.29.71

Métro : Porte de Bagnolet (5 minutes à pieds)

RESPONSABLE : GAMBETTA

MATCH n° K : GAMBETTA PO2 – TURENNE PO2

Stade Maryse Hilsz : 34, rue Maryse Hilsz 75020 / Tel : 01 43 73 57 97

Métro ou Tram : Porte de Montreuil (5 minutes à pieds)

RESPONSABLE : JULIEN LACROIX

MATCH n° L : JULIEN LACROIX PO2 – POMMARD PO2

MATCH n° M : JULIEN LACROIX PO3 – POMMARD PO3

Stade Suzanne Lenglen : 2, rue Louis Armand 75015 / Tel : 01.44.26.26.50/51/52

Métro ou Tram : Balard (15 minutes à pieds)

RESPONSABLE : LACORDAIRE

MATCH n° N : LACORDAIRE PO2 – CHERBOURG PO2

Stade Jules Noël : 3, avenue Maurice d'Ocagne 75014 PARIS / Tel : 01 45 39 54 37

Métro : Porte de Vanves (10 minutes à pieds)

RESPONSABLE : OUEST

MATCH n° O : OUEST PO2 – VIGEE LEBRUN PO2

MATCH n° P : OUEST PO3 – VIGEE LEBRUN PO3